



VILLE DE LAMBERSART

Direction Espace Public - Logistique
espacepublic@ville-lambersart.fr

Arrêté n° : 2024T00620

Le Maire de la Ville de LAMBERSART,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 132-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants, L 2214-1 et suivants et L 2215-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les dispositions législatives et réglementaires du Livre IV en général et les articles L 411-1, L 411-6 et R 411-25 en particulier,

VU l'Arrêté de Monsieur le Préfet de Police en date du 9 Avril 1975 réglementant la circulation au droit des chantiers en cours d'exécution sur la chaussée d'une voie publique,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023, donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

CONSIDÉRANT la demande du 1^{er} novembre 2024 formulée par la société **SOURCEO** afin d'effectuer **des travaux sur le réseau d'eau potable**,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de circulation afin de faciliter le déroulement des travaux et prévenir tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Du 1^{er} au 4 novembre 2024, la rue de la Carnoy est fermée à la circulation, de l'avenue Clemenceau à la rue Edvard de Frioul à LAMBERSART.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services de la Commune,
Monsieur Jonathan DELCROIX, Chef de Service de la Police Municipale,
Madame la Capitaine de Police, Cheffe du Commissariat Subdivisionnaire de LA MADELEINE,
Monsieur le Directeur de la Société **SOURCEO**.

FAIT à LAMBERSART, le 1^{er} novembre 2024



Nicolas BOUCHE

Maire
Conseiller Métropolitain